

La première victoire de Squaw Valley

Nous publions ci-dessous la traduction d'une lettre que le Comité d'Organisation de Squaw Valley a reçue de M. John Foster Dulles et dont la photocopie originale avec signature authentique figure dans le texte anglais du présent bulletin.

Ainsi toutes assurances du Gouvernement des Etats-Unis ont été données qu'il n'y aura pas de discrimination entre pays ou personnes pour des motifs de race, de religion ou de politique. Tous les athlètes et officiels appartenant aux nations olympiques — même si certaines d'entre elles n'entretiennent pas de relations diplomatiques avec les Etats-Unis — seront admis à pénétrer dans ce pays pour prendre part aux Jeux Olympiques d'Hiver de Squaw Valley. D'autre part le Congrès des Etats-Unis a fait passer une loi qui permet au Gouvernement de supprimer l'examen obligatoire des empreintes digitales aux visiteurs olympiques.

* * *

LE MINISTÈRE DU GOUVERNEMENT,
WASHINGTON

M. Prentis C. Hale, Président

VIII Jeux Olympiques d'Hiver de Squaw Valley

465 California Street
SAN FRANCISCO
Californie.

Washington, le 12 septembre 1957.

Monsieur,

En ce qui concerne les personnalités officielles et les athlètes reconnus par les diverses associations et Comités Olympiques comme étant qualifiés à participer aux Jeux d'Hiver de 1960 à Squaw Valley, vous pouvez informer le Comité International Olympique que le Gouvernement des Etats-Unis n'établira aucune distinction entre, ou parmi eux, en ne faisant aucun cas de leur pays ou de leur lieu d'origine.

Vous savez, naturellement, qu'il existe des lois et des règlements non discriminatoires se rapportant à l'entrée aux Etats-Unis, qui seraient applicables à tous les membres des

équipes Olympiques et à toutes les personnalités officielles, sans tenir compte de leur pays ou de leur lieu d'origine. Celles-ci comprennent des conditions de santé et de sécurité.

Dans le passé, il y avait la dactyloscopie (prise de l'empreinte digitale) qui était obligatoire pour tous les visiteurs étrangers, avec certaines exceptions laissées à la discrétion du secrétaire d'Etat (Secretary of State) pour certains diplomates et autorités de gouvernements (Government Officials). Cette loi a été amendée récemment pour permettre au secrétaire d'Etat (Secretary of State) et au procureur général (Attorney General) de ne pas tenir compte de cette obligation. Vous trouverez ci-joint une copie de l'amendement qui vous donnera les renseignements désirables. Le Ministère du Gouvernement (Department of State) a été avisé que les personnalités officielles et les athlètes qualifiés qui viennent aux Etats-Unis seulement pour participer aux Jeux Olympiques — comme le feront les personnalités officielles et les athlètes olympiques — seraient considérés comme étrangers non compris parmi les émigrants. En ce qui les concerne, une telle exemption pourrait être accordée en conformité avec les stipulations de l'amendement ci-inclus. Avec mes salutations distinguées.

JOHN FOSTER DULLES.

Ci-inclus :

Section 8 de « Révisions des Lois d'Immigration et de Nationalité ».

Certaines révisions des lois d'immigration et de nationalité

Section 8. Le secrétaire d'Etat (Secretary of State) et le procureur général (Attorney General) sont, par le présent acte, autorisés — à leur discrétion et sur une base de réciprocité, conformément à de telles réglementations — qu'ils peuvent prescrire individuellement, à supprimer l'obligation de l'empreinte digitale, dont les détails précis se trouvent dans les sections 221 (b) et 262 de la loi d'Immigration et de Nationalité, respectivement, dans le cas de n'importe quel étranger non considéré comme immigrant.

LES SPORTS D'HIVER DES JEUX PANAMÉRICAINS SONT SUPPRIMÉS

Les organisateurs des Jeux Panaméricains qui se dérouleront à Détroit en 1959 avaient prévu l'organisation de Jeux d'Hiver à Lake Placid. Leur projet vient d'être abandonné. C'est M. Douglas F. Roby, président des Jeux Panaméricains qui vient de le déclarer. L'idée d'organiser des Jeux d'Hiver en rapport avec cette organisation avait déjà été lancée lorsque certains officiels de Lake Placid présentèrent la candidature de cette localité qui se mettait

ainsi à disposition pour l'organisation de ces Jeux. Cette requête fut acceptée à la condition toutefois qu'au moins cinq nations y prendraient part. Sur les 25 pays membres de la « Pan-American Sports Organization » seuls les Etats-Unis, le Canada, l'Argentine, la Bolivie et le Chili y voient pratiquer activement le ski, le patinage et le bobsleigh. Aucun des pays de l'Amérique du Sud n'inscrit de délégation par suite du change défavorable de leur monnaie.